


COMPTE RENDU				
Projet	Etude préalable à la mise en place d'une redevance incitative			
Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes du Pays d'Etain			
Présents	Conseil Communautaire	Date : 09/09/13	Etabli par : F. SCHVARTZ	
		Nb pages : 2	n° ordre : 3	 ANETAME Ingénierie <small>Bureau d'Etudes pour l'Analyse et l'Aménagement de l'Environnement</small>
Description				
<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation de la phase 3 : Etude détaillée du scénario retenu <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappel du scénario retenu et de ses impacts (techniques, humains, financiers...), ▪ Grilles tarifaires, ▪ Simulations des futures redevances, ▪ Planning de mise en place, ▪ Communication. 				
Remarques				
<ul style="list-style-type: none"> - Débats sur la présentation <ul style="list-style-type: none"> ○ Explication de la règle de dotation selon les fréquences de collecte : assurer un certain confort à l'ensemble des usagers du service que ce soit dans le Bourg centre d'Etain comme sur le reste du territoire ○ Rappel des augmentations de TVA et de TGAP dans les années à venir qui sont prises en compte dans les simulations budgétaires ○ Franchise en part fixe pour limiter voire supprimer les gestes inciviques ○ Pas de formule "miracle" mais mettre en place une formule pour tout le monde qui ne peut pas forcément correspondre à chaque cas particulier ○ Est-ce que cela est possible de passer en C0,5 ? Rappel des contraintes (ne pas louper les collectes car sinon 1 mois d'attente, demande d'une dérogation préfectorale) mais des avantages (retours d'expérience indique une baisse franche du taux de présentation, gain économique sur la prestation) 				

- Facture incitative : avoir une réelle différence de montant entre un foyer qui trie et un autre qui ne trie pas
 - Est-on obligé de prendre une poubelle ? Oui sauf si l'on démontre par des justificatifs que les déchets sont pris en charge dans le respect de la réglementation environnementale (plusieurs cas de jurisprudence)
 - Mise en place de verrous pour les foyers qui le souhaitent mais ce sera à leur charge financière. Ainsi, la collectivité en commandera pour les mettre sur demande
 - Interrogation sur les poubelles communales ou aux cimetières : les mettre en place uniquement à des moments précis de l'année dans le cas des cimetières, mettre un verrou et fournir les clés lors de la location d'une salle
 - Relativiser les coûts mensuellement
- Validation à effectuer par la collectivité en phase 3 :
- règle de dotation en relation directe avec la fréquence de collecte des OMr,
 - fréquence de collecte des OMr et de la collecte sélective : possibilité si non prise de décision de mettre en place des options ou variantes dans le futur marché pour identifier les prix des différentes prestations
 - validation de la tranche conditionnelle de l'étude pour l'assistance à la passation des marchés inhérents à la mise en place de la redevance incitative (acquisition de bacs, distribution des bacs, logiciel ?,...),

Planning :

- Décision communautaire à prendre au cours d'un conseil communautaire spécifique